



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-1-1-3-166

**OBJET : SÉCURISATION DE LA FALAISE RUE DU CHÂTEAU (VC 7)
À GOUDOURVILLE
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2022D-1-1-3-166

**OBJET : SÉCURISATION DE LA FALAISE RUE DU CHÂTEAU (VC 7) À
GOUDOURVILLE
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne un marché de travaux relatif à la sécurisation de la falaise Rue du Château (VC 7) à Goudourville.

Le marché a été notifié à l'entreprise STAM, le 22 décembre 2021.

Un avenant n°1 portant sur un réajustement des prestations et la prise en compte de l'évolution des prix est nécessaire.

A la demande de la Communauté de Communes, en sa qualité de maître d'ouvrage, et suite au débroussaillage de la végétation existante, les quantités des prestations prévues doivent être réajustées afin d'assurer le renforcement de la falaise, de la manière suivante :

- Suppression de deux unités d'essai préalable : moins-value de 800,00€ HT
- Suppression d'une unité d'essai de contrôle : moins-value de 400,00€ HT
- Augmentation de 245m² de la surface de filet de confortement : plus-value de 4 655,00€ HT
- Suppression de 13 unités d'ancrage HA32 : moins-value de 4 836,00€ HT
- Augmentation de 36 unités d'ancrage HA25 : plus-value de 6 696,00€ HT
- Augmentation de 11,5 m² de la surface béton projeté : plus-value de 2 219,50 HT

Le surcoût lié à l'ajout des quantités est de 7 534,50€ HT soit 7,37 %.

À la suite de l'évolution exceptionnelle et non prévisible du prix de certaines matières premières, l'entreprise, en date 08/06/2022, a formulé une demande de modification des conditions financières. Pour se faire l'entreprise STAM a fourni un dossier justificatif pour une modification des prix, dont le montant s'élève à 7 827,00€ HT soit 7,66 % du montant du marché. Ce dossier a été analysé et considéré comme justifiant de façon approfondie leur demande.

Par conséquent, l'ajustement des prestations et la modification des conditions financières conduisent à une plus-value de 15 361,50€ HT et n'implique pas d'allongement des délais de réalisation.

Montant initial du marché en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
102 225,00€	15 361,50€	15,03 %

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **24 NOV. 2022**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

AR Préfecture

Sécurisation de la falaise Rue du Château (VC 7) à Goudourville AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-2022D_1_1_3_166-DE

Numéro d'acte : 2022D_1_1_3_166

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D-1-1-3-166 SECURISATION FALAISE RUE DU CHATEAU A GOUDOURVILLE AVENANT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:19:06

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:19:39